

# CAHIER DES CHARGES

## « Parcours d'artistes »

### ARTICLE 1 : Présentation générale

Le « Parcours d'artistes » est organisé par la commune de Gondreville :

[www.commune-gondreville.fr](http://www.commune-gondreville.fr)

[gondreville-mairie@orange.fr](mailto:gondreville-mairie@orange.fr)

56, rue du château des Princes

54840 GONDREVILLE

03.83.63.60.22

Cette manifestation est ouverte à tous les artistes professionnels ou amateurs qui voudraient partager leur passion, produisant des œuvres originales (peintures, sculptures, dessins, photographies, installations...) résultant d'une recherche et d'une création personnelle. Ces artistes peuvent exposer, vendre mais également réaliser des œuvres le jour-même devant les visiteurs.

L'objectif est le partage artistique.

Par ailleurs, diverses animations culturelles seront proposées en parallèle pour accompagner cette notion de parcours (conteur, orgue de barbarie, musique...).

### ARTICLE 2 : Calendrier

Jusqu'au vendredi 08 juin 2018 :	Inscription au parcours.
Samedi 30 juin 2018 (16h à 18h): des œuvres (sur demande).	Repérage possible des lieux et/ou dépôt/montage
Dimanche 01 juillet 2018 (7h30 à 9h30) :	Montage de l'exposition.
Dimanche 01 juillet 2018 (10h à 18h) :	Ouverture au public.
Dimanche 01 juillet 2018 (11h) :	Vernissage du parcours.
Dimanche 01 juillet 2018 (à partir de 18h) :	Démontage et départ.

### ARTICLE 3 : Conditions de participation

Pour pouvoir participer, l'artiste s'engage :

- à être présent ou représenté durant toute la durée de la manifestation sur son stand,
- présenter ses productions de manière esthétique et attractive,
- compléter et renvoyer à la mairie, avant le vendredi 08 juin 2018, la fiche d'inscription jointe.

## **ARTICLE 4 : Conditions d'exposition des œuvres**

- 1. Accrochage/montage** : chaque exposant est libre, autonome et responsable, concernant l'accrochage/montage de ses œuvres (moyens, mise en espace, animation...);
- 2. Décrochage/démontage** : chaque exposant est responsable du décrochage de ses œuvres à l'issue de la manifestation.
- 3. Transport et déplacement** : le(s) transport(s) éventuel(s) et le(s) déplacement(s) potentiel(s) des artistes exposants sont à la charge de ces derniers.

## **ARTICLE 5 : Lieux d'exposition :**

Les lieux d'exposition proposés par la commune sont les suivants :

- Espace Jacques Callot (intérieur + extérieur).
- Espace Grand Jardin (salle intérieure).
- Salle associative de la mairie de Gondreville (intérieur).
- Halle attenante à la mairie (espace abrité).
- Salle des sports (intérieur).
- Lavoir (espace abrité).
- Place de la grève (extérieur).
- Place du jeu de quilles (extérieur).
- Chemin des fossés (extérieur).
- Place de la Fontaine (extérieur).

## **ARTICLE 6 : Assurance :**

Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant la durée du festival et peut, s'il le désire, contracter une assurance.

La commune de Gondreville se dégage de toute responsabilité en cas de bris, de dégradation ou de vol concernant les œuvres exposées, ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophes qui s'en suivraient.

La commune ne sera pas tenue de la nature des œuvres exposées.

## **ARTICLE 7 : Communication et droit à l'image :**

Tout artiste exposant dans le cadre « Parcours d'artistes », s'engage à céder, à titre gracieux, les droits de diffusion des reproductions de ses œuvres, à toutes fins utiles pour les supports de communication.

L'utilisation de ces visuels sera limitée à des envois à la presse, à la présence sur les documents de communication de la commune. Ces visuels pourront également être diffusés sur notre site internet le temps de l'exposition et conservés en archives (historique des expositions), sans limitation de durée.

La ville s'engage à promouvoir au mieux le « Parcours d'artistes ».

## **ARTICLE 8 : Force majeure**

En cas de force majeure ou si les conditions climatiques ne sont pas favorables, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler la manifestation. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE 9 – Sécurité - Propreté**

Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Les exposants veilleront à laisser leur emplacement propre.

## **ARTICLE 10 – Cahier des charges**

Le fait de participer à cette manifestation implique l'acceptation pure et simple du présent cahier des charges dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent cahier des charges seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Le cahier des charges peut être consulté et téléchargé sur le site Internet de la municipalité [www.commune-gondreville.fr](http://www.commune-gondreville.fr)

## **ARTICLE 10 – Litiges**

La manifestation « Parcours d'artistes » est soumise à la Loi Française notamment concernant le contenu des oeuvres (pas de propos racistes, respect des personnes...).

---

<p style="text-align: center;"><b>Règlement Parcours d'Artistes Dimanche 01 juillet 2018</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je soussigné(e) : ....., certifie avoir pris connaissance du présent cahier des charges et en accepte les conditions.

Fait à :

Le :

Signature :  
Précédée de la mention "**Lu et approuvé**"

**FICHE D'INSCRIPTION  
PARCOURS D'ARTISTES**

Je soussigné(e) :

NOM : .....

PRENOM : .....

NOM D'ARTISTE et/ou raison sociale : .....

ADRESSE : .....

TEL PORTABLE (obligatoire pour des raisons de sécurité désormais) : .....-.....-.....-.....-.....

E MAIL : .....@.....

SITE INTERNET : .....

DEMARCHE ARTISTIQUE / NATURE DES ŒUVRES EXPOSEES :

.....

.....

O M'engage à participer à la manifestation « Parcours d'Artistes » selon les conditions fixées par le règlement et :

O souhaite exposer dans le lieu suivant (cf liste des lieux disponibles dans le règlement) : .....

O j'ai des besoins matériels spécifiques sous réserve de disponibilité (murs, grilles caddies, tables...) : .....

O Je suis disponible, pour proposer un atelier découverte de ma pratique artistique, merci de nous indiquer la nature de l'atelier, horaires :

.....

.....

O Je souhaite faire une démonstration/performance, merci de nous indiquer la nature de la démonstration, horaires :

.....

.....

O Autorise à diffuser mon nom et le cas échéant mon site internet sur les supports de communication de l'évènement.

Date et signature :

Dossier à retourner avant le vendredi 08 juin 2018 en Mairie de Gondreville.

*(N'hésitez pas à contacter M.SILVETTI Michaël, responsable de la manifestation pour toute information complémentaire au 06.77.48.50.52 ou à silvettimick@gmail.com)*